

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE BOIS JÉROME ST OUEN  
27620

L'EURE

Séance du **25 Janvier 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

L'an **deux mil vingt deux**et le **Mardi 25 Janvier**à **20 h 00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François, Maire**

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT 1<sup>ER</sup> Adjoint ; M. DAÛY Serge, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme JORRE Béatrice ; Mme GIRARD Alexandra ; Mme LAMARRE Nathalie ; Mme PRUVOT Gaëlle ; M. RUTARD Fabrice ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. GUYADER Alain ; M. CHOPINET Jean-Noël ; M. GAVELLE Lionel.

Absents excusés : Mme CHAMPION Laure donne pouvoir à M. Serge DAÛY ; Mme TABOUREL Juliette ; Mme ROZANSKI Virginie

Secrétaire de séance : M. CHRISTIAËNS Thomas

Date de la convocation
20/01/2022

Date d'affichage
20/01/2022

Objet de la Délibération

objet : **Délibération pour validation du devis de remise en état de l'électricité dans l'église**

Monsieur Le Maire expose ceci :

Le réseau électrique a besoin d'être remis aux normes.

Il est nécessaire d'entamer des travaux de réfection.

Deux devis sont présentés :

L'entreprise COLLETTE présente un devis à 2761.25€ TTC (2301.04€ HT)

L'entreprise PLAQUET présente un devis à 2400€ TTC (2000€ HT)

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise PLAQUET pour un montant total de 2400€ TTC .

Délibération rendue exécutoire  
Par transmission en Préfecture

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Bois-Jérôme-St-Ouen, le 25 Janvier 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700728-20220125-2022-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2022



Le Maire,

Jean-François WIELGUS